

27 avril 2001

AI Index : MDE 30/010/2001

Document Public

Nr du Service de Presse : 76

Tunisie: Libérez le prisonnier d'opinion Néjib Hosni

A l'occasion de la journée internationale de solidarité le 28 avril 2001, avec le prisonnier d'opinion Néjib Hosni, avocat des droit humains emprisonné en Tunisie, Amnesty International lance un appel pour sa libération immédiate et sans condition.

En outre, l'organisation demande qu' il soit mis fin aux attaques et intimidations dont continuent d'être victimes les défenseurs des droits humains en Tunisie.

"Le cas de Maître Néjib Hosni, emprisonné pour ses activités en faveur des victimes de la répression, est un exemple de la campagne acharnée dont sont de plus en plus souvent l'objet les défenseurs des droits humains en Tunisie", a déclaré Amnesty International.

Maître Néjib Hosni, lauréat de plusieurs prix internationaux pour son engagement en défense des droits humains et membre fondateur du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT), avait été emprisonné en juin 1994 pour une affaire de faux montée de toute pièce. Condamné sans preuve à huit ans de prison dans un procès inéquitable en 1996, il avait bénéficié d'une libération conditionnelle à la fin de la même année, suite à une campagne internationale de solidarité.

Il a été de nouveau arrêté en décembre dernier et condamné à 15 jours de prison pour "insoumission" à une décision de justice lui interdisant d'exercer la profession d'avocat durant cinq ans. Or cette interdiction était arbitraire car non conforme aux textes en vigueur sur

l'exercice de la profession d'avocat, qui stipulent que le Conseil de l'ordre des avocats est le seul organe habilité à décider de la suspension ou radiation d'un avocat.

En janvier 2001, après avoir purgé sa peine, Maître Néjib Hosni a été maintenu en détention en vertu d'une décision du Ministre de l'Intérieur de révoquer la libération conditionnelle dont il avait bénéficié en 1996. De ce fait Maître Néjib Hosni doit purger les cinq ans et demi restants de la peine de huit ans de prison imposée dans le procès de 1996.

Avant et après sa précédente détention, Maître Néjib Hosni, ainsi que son épouse et ses enfants, ont été constamment soumis à toutes sortes de harcèlements et intimidations de la part des autorités tunisiennes, notamment la confiscation de son passeport, la coupure de ses lignes téléphoniques, la surveillance constante et des menaces de nouvelles poursuites judiciaires.

"Cependant, en dépit des pressions exercées contre lui et sa famille, Maître Néjib Hosni n'a pas renoncé à son engagement pour la défense des droits humains et des victimes de la répression. C'est pour cela qu'il est aujourd'hui de nouveau en prison", a souligné Amnesty International.

Par ailleurs, les attaques et intimidations auxquelles sont soumis quotidiennement les militants et militantes des droits humains en Tunisie ont atteint ces derniers mois un niveau sans précédent. L'emprisonnement de Maître Néjib Hosni, la suspension des activités de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), la multiplication des poursuites judiciaires contre des dirigeants de la LTDH et du CNLT, ainsi que les attaques physiques contre des dirigeants et militants de ces associations et d'autres associations de la société civile, ne sont que

quelques exemples de la dégradation de la situation des droits humains en Tunisie.

Amnesty International appelle les autorités tunisiennes à :

- libérer Maître Néjib Hosni immédiatement et sans condition, lui permettre de reprendre immédiatement l'exercice de sa profession d'avocat, et assurer sa liberté de mouvement dans le pays et à l'extérieur ;

- mettre fin instamment aux pressions et attaques contre les défenseurs des droits humains et les militantes et militants de la société civile, et leur permettre de mener à bien leurs activités sans interférence ni menace.

FIN.../

**Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW**